



## Cas de dette et de succession complexe

Par **green51**, le **18/04/2008** à **12:04**

Voici la situation complexe dans laquelle ce trouve ma copine.

1. Silvie à 2 ans, son père décède, sa mère touche une rente de veuve.
2. Sa mère se remarie, mais continue à toucher sa rente sans rien dire
3. Silvie à 14 ans, sa mère décède également. Son beau père devient son tuteur, l'histoire de fraude est mis à jour, l'office des pensions leurs réclame une somme de 21000 euros
4. Aujourd'hui silvie à 25 ans, son beau père qui à réduit la dette à 17000 euro ne peut plus payer.

Ma question est la suivante:

Est il possible qu'on oblige silvie à rembourser le solde

François